

**JEU « DESTINATION NOËL »**  
**Jeu web à tirage au sort différé – Top Office**

**- Règlement -**

**Article 1** – La société Top Office, organise du 5 novembre au 25 décembre 2015 un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé "DESTINATION NOËL", selon les modalités décrites dans le présent règlement.

**Article 2** – La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique demeurant en France métropolitaine, disposant d'une connexion internet et d'une adresse électronique, à l'exception des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation, à sa promotion, et à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Le jeu est réservé aux personnes majeures.

**Article 3 – MODALITÉ DE DIFFUSION ET DE PARTICIPATION AU JEU**

Le jeu est accessible sur le site Top Office ([www.top-office.com/jeu](http://www.top-office.com/jeu)). Il est annoncé en homepage du site internet, et sur des bannières de e-publicité diffusées sur facebook.

La participation à ce jeu peut se faire du 5 novembre au 25 décembre 2015 minuit, en se jouant sur la page [www.top-office.com/jeu](http://www.top-office.com/jeu) (La date et l'heure de réception par la société Top Office des connexions internet des participants tels qu'enregistrés par ses systèmes informatiques faisant foi).

Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, incomplètes, illisibles, ou après la date visée ci-dessus, seront considérées comme nulles.

La société Top Office ne saurait être tenue pour responsable des retards ou pertes occasionnés aux participations du fait du réseau téléphonique ou internet.

Il est permis de participer une seule fois au jeu.

Chaque joueur est tenu de s'inscrire sous son propre et unique nom, sur la base d'une adresse de messagerie et d'un profil Facebook réels et permanents. En cas de manquement ou de fraude, la société Top Office se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit. En particulier, les participations à l'aide d'adresses de messagerie jetables ou temporaires (de type yopmail.com, mail-temporaire.fr, email-jetable.fr, jetable.org) seront directement exclues du tirage au sort.

**Lors de la remise du lot, une pièce d'identité sera demandée au gagnant pour attester de son nom et de son adresse.** Celle-ci devra être identique aux informations communiquées sur le formulaire de participation. Il n'est pas autorisé d'utiliser de compte Facebook factice pour multiplier ses chances de gain.

## Article 4 – PRINCIPE DU JEU

Le Jeu « DESTINATION NOËL » est un jeu de type « tirage au sort différé ».

Le jeu propose au participant de tenter de gagner un voyage en Laponie organisé par Kuoni, selon les modalités décrites à l'article 5 de ce règlement

Pour cela, il doit :

- se rendre sur [www.top-office.com/jeu](http://www.top-office.com/jeu)
- saisir son adresse mail réelle en page d'accueil et cliquer sur « Je participe » ;
- remplir les champs obligatoires du formulaire d'inscription ;
- remplir éventuellement le code Bonus Magasin – si le participant en bénéficie - pour obtenir un coefficient multiplicateur de chances (x10)
- cliquer sur « je valide » pour finaliser la participation
- puis s'il le souhaite le participant peut accroître ses chances de gagner, en invitant ses amis à jouer :
  - o soit à l'aide de l'outil facebook de partage
  - o soit à l'aide de l'outil twitter de partage
  - o soit à l'aide de l'outil d'envoi de mails de partage

## Article 5 – DOTATION

**Est mis en jeu un voyage Kuoni d'une valeur de 3718 euros, proposé :**

- **soit sous la forme d'une carte cadeau de 3718 euros à utiliser exclusivement chez Kuni dans un délai de 2 ans.**
- **soit sous la forme d'un voyage en Laponie pour 2 adultes et 2 enfants, décrit en annexe de ce règlement.**

Modalité de remise du lot pour les gagnants

- le gagnant sera prévenu directement par Top Office sur la base des coordonnées mail fournies lors de sa participation.
- Il aura 1 semaine pour se faire connaître et répondre au mail. Passé ce délai, Top Office se réserve le droit de proposer le lot à son suppléant, tiré au sort.

## Article 6 – FRAUDE

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et domicile, et pour ce faire, la Société organisatrice se réserve le droit, ce que tout participant accepte, de demander la communication d'une copie des documents attestant de ces informations.

La Société organisatrice pourra suspendre ou annuler la participation d'un ou plusieurs joueur(s), en cas de constatation d'un comportement suspect qui peut être, sans que cela soit exhaustif : la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant – c'est-à-dire du même profil enregistré sur la base de données du jeu, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, le ralentissement du fonctionnement

du jeu que ce soit par un logiciel de speedhack ou par tout autre procédé, toute tentative ne rentrant pas dans le cadre normal du jeu, le hacking du principe de tirage au sort aléatoire... etc.

La Société organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des joueurs concernés au regard des informations en sa possession. En cas de sanction ou de réclamation, il convient que les participants apportent la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Pour assurer l'égalité des chances entre tous les participants, la Société organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment en matière informatique.

**Article 7** – Le gain est définitif. Il n'est ni modifiable, ni cessible, ni échangeable, ni remboursable.

Si le gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son prix, il n'aurait droit à aucune compensation. La société Top Office est susceptible de remplacer le lot par une autre dotation de valeur équivalente, et ce, en cas de force majeure ou de cas fortuit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre.

**Article 8** – La société Top Office se réserve le droit de publier les coordonnées et éventuellement la photo du gagnant, sans que ceci ne lui ouvre d'autres droits que le prix attribué.

**Article 9** – Le règlement complet est disponible gratuitement sur [www.top-office.com/jeu](http://www.top-office.com/jeu)

Sur simple demande par courrier envoyé à Top Office – jeu « DESTINATION NOËL » – 145 BD DE VALMY 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, les frais de participation au jeu via internet seront remboursés sous forme de timbre postal sur la base forfaitaire de 0.34€ TTC pour 5 minutes de communication, sur justificatif de l'opérateur de téléphonie ou du fournisseur d'accès. Cette demande doit être effectuée au plus tard 30 jours après réception de la facture téléphonique ou de celle du fournisseur d'accès correspondant à la période de participation (le cachet de la poste faisant foi).

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de services et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est néanmoins expressément précisé que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site [www.top-office.com](http://www.top-office.com) et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

En tout état de cause, chaque type de remboursement sera limité à un par participant (même nom, même adresse).

Toute demande de remboursement doit comporter en complément des pièces demandées ci-dessus : le nom, prénom, adresse complète, adresse mail du participant. Toute demande incomplète, illisible envoyée après la date ci-dessus ou avec des coordonnées erronées sera rejetée.

**Article 10** – Il est rappelé que pour concourir dans le cadre du Jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations, sauvegardées dans un fichier informatique, sont destinées à la société Top Office. Ces informations sont nécessaires à la détermination du gagnant par tirage au sort et donc à l'attribution du lot auprès de ce dernier.

Le traitement automatisé de ces données nominatives, a donné lieu à une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés.

Conformément à cette même Loi, les participants disposent à tout moment d'un droit d'accès de rectification et d'opposition aux données les concernant.

La participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

Plus particulièrement, la société Top Office ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi qu'aux éventuelles conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société Top Office ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pouvaient parvenir à se connecter au site [www.top-office.com/jeu](http://www.top-office.com/jeu) du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau ou à l'accès internet.

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites du réseau téléphonique.

**Article 11** - La participation à ce jeu entraîne automatiquement l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## Annexe Descriptif du voyage KUONI

Note : ce voyage est un exemple d'utilisation de la Carte Cadeaux Voyage Kuoni mise en jeu, d'une valeur de 3718 euros. Le gagnant pourra choisir le voyage tel qu'il est décrit ci-dessous ou composer son voyage dans la limite de la valeur de la carte cadeau.

### Voyage en Laponie pour 2 adultes et 2 enfants, d'une valeur de 3 718,00 €

#### **SEJOUR CLUB POHTIMO**

À seulement 30 min de l'aéroport de Rovaniemi, découvrez un hôtel entouré de forêts et de lacs et profitez, en famille ou entre amis, d'un programme tout compris avec 2 départs par semaine. Pour plus de confort, les activités de votre programme débutent au pied de l'hôtel.

#### **CADRE DE VACANCES**

Dans un environnement propice aux balades en raquettes et au ski de fond, cet hôtel chaleureux vous propose des soirées animées en français.

**58 chambres** avec douche et télévision dont 20 chambres famille avec lits jumeaux, lits superposés et banquette-lit (pour 2 adultes et 3 enfants ou adolescents).

Réception avec bar et coin cheminée, restaurant, petite piscine intérieure, salon, saunas. Accès Internet gratuit dans l'hôtel et les chalets.

Matériel en libre-service : raquettes, skis de fond, patins à glace...

De 100 à 300 m de l'hôtel, **12 chalets** modernes, très confortables : **10 chalets standard** situés au bord du lac, pour 4 personnes : 1 chambre avec lits jumeaux et 1 chambre en mezzanine (2 lits jumeaux), séjour avec télévision et lecteur DVD, cheminée, kitchenette, salle de bains avec sauna ; **2 chalets supérieurs** avec en plus un bain à remous.

\*\*\*\*\*

#### **JEUDI 14 JANVIER 2016 –PARIS CDG - ROVANIEMI (VOL XLF440)**

Vol Départ : PARIS CDG à 09h00

CLASSE ECONOMIQUE

Arrivée :ROVANIEMI à 13h30 – Accueil puis remise de votre équipement contre le froid-Transfert collectif jusqu'au Pohtimo.

Dans l'après-midi, réunion d'information autour d'un cocktail de bienvenue, sauna et dîner.

#### **VENDREDI 15 JANVIER 2016- SAFARI A MOTONEIGE ET PECHE BLANCHE (5h00)**

Vous partirez en motoneige vers le nord jusqu'à un lac gelé pour vous exercer à la pêche blanche. En route, vous découvrirez la campagne same enneigée et ses grandes étendues sauvages.

Déjeuner typique autour du feu de bois, retour à l'hôtel à motoneige et fin d'après-midi libre. Sauna et dîner.

#### **SAMEDI 16 JANVIER 2016- FERME DE RENNES, VILLAGE DU PERE NOEL ET DINER DE SPECIALITES SAMES (7h00)**

Départ en auto car. Cérémonie de passage du Cercle Polaire arctique. Visite de la ferme et initiation à la

conduite d'un traineau à renne. Remise d'un permis de conduire officiel.

Continuation vers le village du Père Noël, où vous pourrez le rencontrer et prendre une photo en sa compagnie. (incluse pour les -de 15ans). Temps libre pour faire du shopping. Déjeuner. Retour à l'hôtel dans l'après-midi. Sauna et dîner de spécialités sames à l'hôtel.

### **DIMANCHE 17 JANVIER 2016 – ROVANIEMI – PARIS CDG (VOL XLF 741)**

Transfert jusqu'à l'aéroport. Vol Spécial direct pour Paris CDG ;

Vol Départ : ROVANIEMI 14h30

CLASSE ECONOMIQUE

Arrivée :PARIS CDG à 16h55

#### **Ce prix comprend**

Le transport aérien pour 4 personnes au départ de Paris sur vol spécial direct.

Les taxes aériennes

Les transferts collectifs aéroport > hôtel > aéroport

3 nuits de séjour en chalet standard et pension complète à l'hôtel Club Pohtimo\*\*\*Sup

Un cocktail de bienvenue

Les activités et excursions journalières mentionnées, encadrées par un guide local parlant français

Accueil francophone sur place

+ Équipement complet de protection contre le froid pendant toute la durée du séjour

Les assurances multirisques avec Mondial Assistance